Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260321-D_2026_32-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 21 mars à dix heures zéro minute, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de Mme CADOR Adeline, maire de Montreuil-sur-Ille nouvellement élue. Sur convocation de M. TAILLARD Yvon, maire sortant.

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Date de convocation : 16/03/2026
Date de publication : 23/03/2026

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. CADOR Adeline, TERTRAIS Arnaud, FINET Johanne, LAHAYE Denis, THONIER Carole, PASTUREL Mathieu, MICOINE Laure, BAUDAS Simon, LECHEVALIER Céline, AUREGAN Yvain, BOULAIRE Céline, GERARD Adrien, BOURGUENOLLE Camille, MORIN William, HABERT Orlane, KRIMED Jean-Jacques, OLIVIER-DUFEE Anne-France, NOURRY Jérôme, PARBEAU Gwenaëlle.

MEMBRE ABSENT EXCUSE : /

MEMBRE ABSENT NON EXCUSE : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme HABERT Orlane.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2026-32 – FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au maire ;

Considérant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit un effectif maximum de cinq adjoints ;

Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre adjoints ;

Mme la Maire propose de fixer à quatre le nombre des adjoints au maire.

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 035-213501950-20260321-D_2026_32-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (0 contre ; 4 abstentions : M. KRIMED Jean-Jacques, Mme OLIVIER-DUFEE Anne-France, M. NOURRY Jérôme, Mme PARBEAU Gwenaëlle ; 15 pour) :

- Décide de fixer à quatre le nombre des adjoints au maire de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Mme HABERT

Habert.

Délibération exécutoire à la date de publication.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

La Maire, Adeline CADOR

MAIRIE DE MONTREUIL-SUR-ILLE 35440